

PROCEDURE : DEMANDE DE FINANCEMENT SUR FIF PL

Le professionnel libéral doit être en mesure de justifier d'un des quatre documents suivants :

1. Attestation URSSAF de versement de la cotisation au fonds d'assurance formation des non-salariés (faf) pour l'année en cours.
2. Attestation URSSAF de dispense de versement de la cotisation fonds d'assurance formation des non-salariés (faf) pour l'année en cours.
3. Attestation URSSAF de refus de demande d'attestation précisant « compte ti non redevable de la contribution Cfp » pour l'année en cours.
4. Attestation d'affiliation URSSAF sur lequel figurent son numéro SIRET, son code Naf et sa date d'installation en exercice libéral. Ce document est recevable uniquement pour un professionnel installé en libéral l'année de sa formation.

SE CONNECTER A FIF PL :

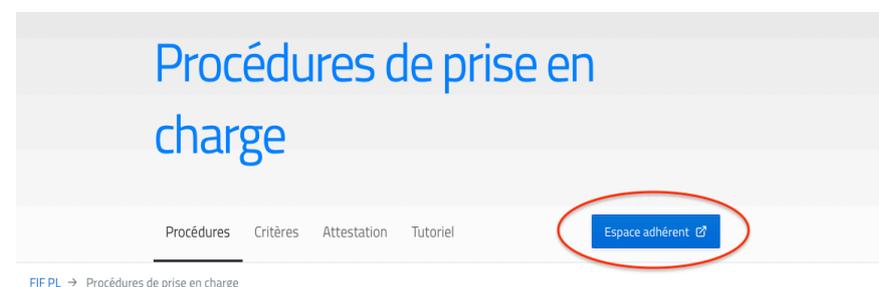
<https://www.fifpl.fr>

CLIQUER SUR :

1. Profession libérale



2. Puis Espace adhérent



1 Etes-vous éligible à une prise en charge de formation par le FIF PL ?

3. Complétez votre identifiant et mot de passe ou créez votre compte



The screenshot shows the login and registration form. It has two input fields: 'IDENTIFIANT' and 'MOT DE PASSE'. Below the password field is a link that says 'J'ai oublié mon mot de passe'. There is a blue 'SE CONNECTER' button. Below that, there is a link 'Pas encore de compte ?' and a button 'Création de compte'. At the bottom, there is a yellow banner with the FIF PL logo.

Organisme de Formation - CRE Grand Est

Déclaration d'activité d'Organisme de Formation Professionnelle N°44540377154 délivrée par la préfecture de la région Grand Est

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

03 83 18 87 51 - contact.of@cregrandest.fr

www.cregrandest.fr

4. Cliquez sur l'icône (flèche rouge)



ACCUEIL Consultation Notice d'utilisation Extranet

Messages
Vous n'avez pas de nouveaux messages

NOUVEL ESPACE ADHÉRENT
formations rattachées au CPF ?
Depuis le 27 janvier 2020, le FIF PL n'est plus en mesure de prendre en charge les thèmes de formations entrant dans le cadre du Compte Personnel de Formation, le CPF.

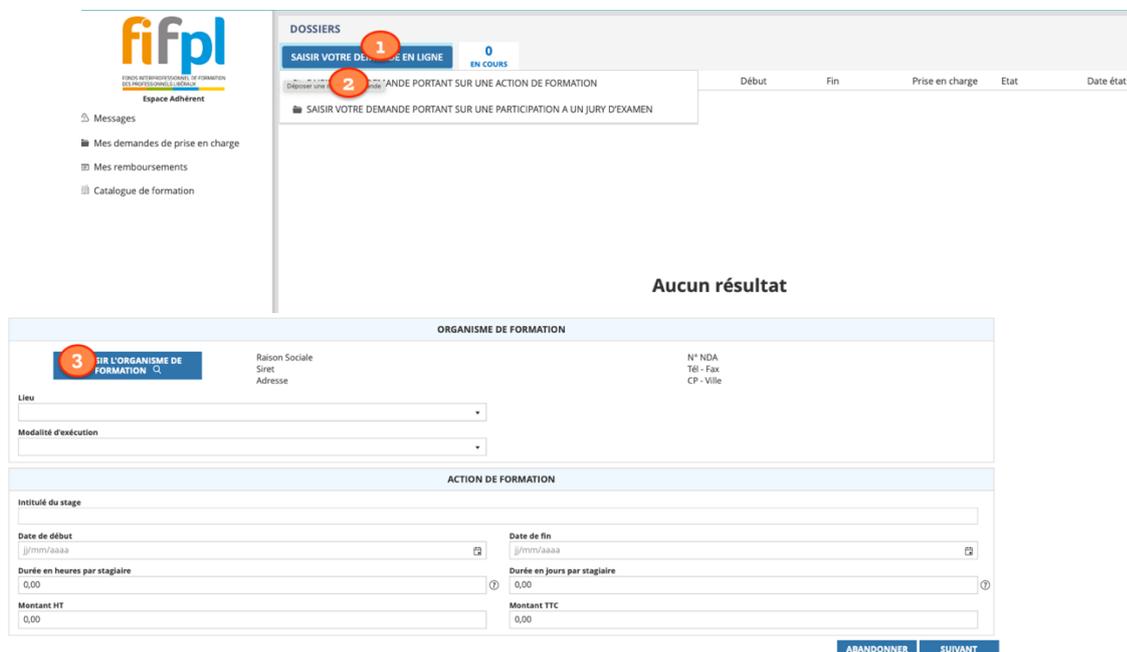
MES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE
Vous voulez saisir une demande de prise en charge, cliquez ci-dessous :
[Document icon] ←

Vous voulez consulter les courriers adressés par le FIF PL et déposer les justificatifs demandés, cliquez ci-dessous :
[Document icon]

BESOIN D'INFORMATION
Pour consulter les critères de prise en charge du FIF PL, cliquez ci-dessous :
[Document icon]

Pour consulter la procédure de prise en charge du FIF PL, cliquez ci-dessous :
[Document icon]

5. Cliquez 1 et 2 puis 3



DOSSIERS

SAISIR VOTRE DEMANDE EN LIGNE 1 0 EN COURS

SAISIR VOTRE DEMANDE PORTANT SUR UNE ACTION DE FORMATION 2 Début Fin Prise en charge Etat Date état

SAISIR VOTRE DEMANDE PORTANT SUR UNE PARTICIPATION A UN JURY D'EXAMEN

Aucun résultat

ORGANISME DE FORMATION

3 SIRET L'ORGANISME DE FORMATION

Raison Sociale
Siret
Adresse

N° NDA
Tél - Fax
CP - Ville

Lieu

Modalité d'exécution

ACTION DE FORMATION

Intitulé du stage

Date de début

Date de fin

Durée en heures par stagiaire

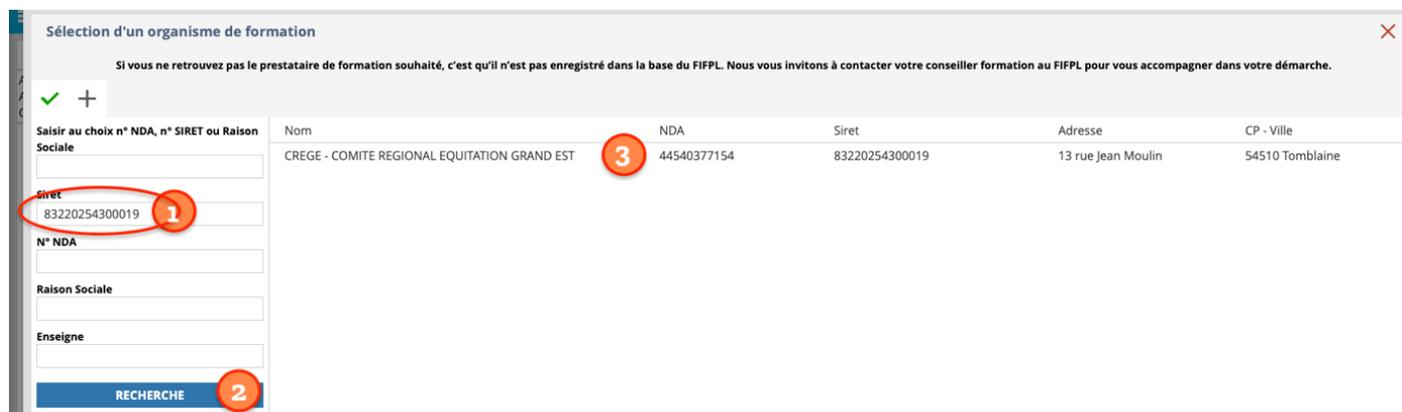
Durée en jours par stagiaire

Montant HT

Montant TTC

ABANDONNER **SUIVANT**

6. Complétez le numéro de SIRET : 83220254300019 en 1, recherchez en 2 et validez en 3



Sélection d'un organisme de formation ✕

Si vous ne trouvez pas le prestataire de formation souhaité, c'est qu'il n'est pas enregistré dans la base du FIFPL. Nous vous invitons à contacter votre conseiller formation au FIFPL pour vous accompagner dans votre démarche.

✓ +

Saisir au choix n° NDA, n° SIRET ou Raison Sociale

Siret 1

N° NDA

Raison Sociale

Enseigne

RECHERCHE 2

Nom	NDA	Siret	Adresse	CP - Ville
CREGE - COMITE REGIONAL EQUITATION GRAND EST	44540377154 3	83220254300019	13 rue Jean Moulin	54510 Tomblaine

7. Complétez les points de 1 à 9

Vous pouvez vous aider du programme de la formation en question sur le catalogue de formation.

<https://cregrandest.catalogueformpro.com>

Puis cliquez sur SUIVANT

ORGANISME DE FORMATION

CHOISIR L'ORGANISME DE FORMATION

Raison Sociale: CREGE - COMITE REGIONAL EQUITATION GRAND EST

Siret: 83220254300019

Adresse: 13 rue Jean Moulin

N° NDA: 44540377154

Tél - Fax: 03 83 18 87 51 -

CP - Ville: 54510 - Tomblaine

Lieu: Autred 1

Modalité d'exécution: 0 - Présentiel 2

ACTION DE FORMATION

Intitulé du stage: 3

Date de début: 4 Date de fin: 5

Durée en heures par stagiaire: 6 Durée en jours par stagiaire: 7

Montant HT: 8 Montant TTC: 9

ABANDONNER
SUIVANT

8. Joindre les documents demandés (voir les signes rouges) et cliquez sur SUIVANT

Exemple sur la capture ci-dessous

- a. Le RIB
- b. Le programme détaillé
- c. 1 devis

Uniquement au format PDF.
Toute demande de prise en charge adressée au FIF PL sans le programme de la formation concernée (justificatif demandé) ne sera pas recevable par les services du FIF PL ; la commission professionnelle ne pouvant statuer sur une demande de prise en charge sans programme de formation.
Les documents avec le signe ✓ sont obligatoires.

01 - RIB (IBAN) ✓	📎
02 - Attestation de versement URSSAF à votre nom - mentionnant le FIF PL comme fonds d'assurance formation des non-salariés - ou Attestation d'exonération, à télécharger depuis votre compte URSSAF	📎
04 - Programme détaillé par journée de formation ✓	📎
05 - Devis ou convention de formation ✓	📎
06 - Attestation de présence et de règlement	📎
07 - Pièce complémentaire N°1	📎
08 - Pièce complémentaire N°2	📎
09 - Pièce complémentaire N°3	📎
10 - Pièce complémentaire N°4	📎
11 - Pièce complémentaire N°5	📎

ABANDONNER
PRÉCÉDENT
SUIVANT

9. Appuyez sur OK

MERCI DE BIEN COCHER LA CASE D'AUTHENTIFICATION ET DE BIEN VALIDER VOTRE DEMANDE EN BAS DE PAGE.

Fait le 14/11/2024 A BITCHE

Authentification : Je certifie que le titulaire du compte est bien la personne concernée par la demande de prise en charge.

Information

Pour transmettre cette demande, merci de cliquer sur le bouton VALIDER en bas de cette page.

OK



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

SECTION TECHNIQUE

DEMANDE PREALABLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE ACTION DE FORMATION

Sous réserve d'acceptation par la Commission Professionnelle, selon les critères de prise en charge de la profession concernée.

Attention : seules les formations dispensées par un organisme de formation certifié QUALIOPI seront susceptibles d'être prises en charge par le FIF PL.

10. Cocher l'authentification et valider en bas de page

MERCI DE BIEN COCHER LA CASE D'AUTHENTIFICATION ET DE BIEN VALIDER VOTRE DEMANDE EN BAS DE PAGE.

Fait le 14/11/2024 A BITCHE

Authentification : Je certifie que le titulaire du compte est bien la personne concernée par la demande de prise en charge.



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX
104 rue de Miromesnil 75384 Paris Cedex 08 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29
Agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993 publié au J.O. le 25 mars 1993 - Siret : 398 110 965 00041

SECTION TECHNIQUE

DEMANDE PREALABLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE ACTION DE FORMATION

Sous réserve d'acceptation par la Commission Professionnelle, selon les critères de prise en charge de la profession concernée.

Attention : seules les formations dispensées par un organisme de formation certifié QUALIOPI seront susceptibles d'être prises en charge par le FIF PL.

11. La fenêtre suivante doit s'afficher !

PIECES A FOURNIR A LA FIN DE LA FORMATION

Le justificatif ci-joint (*Attestation de Présence et de Règlement*) doit nous être adressé uniquement avec votre numéro de dossier figurant sur le courrier d'accord de prise en charge qui vous parviendra ultérieurement.

Faute d'avoir réceptionné ce(s) document(s) dans les 30 jours suivant la fin de la formation, votre dossier sera susceptible d'être annulé et ne donnera lieu de ce fait à aucun paiement

Information

Votre demande est bien enregistrée.

OK

Le : 14/11/2024 A : BITCHE

N'hésitez pas à consulter notre site internet www.fifpl.fr